

L'HÉGÉMONIE FINANCIÈRE EN ÉCONOMIE POLITIQUE INTERNATIONALE : ENTRE FONCTION, PROJET ET PRATIQUES

GRÉGORY VANEL *

Le concept d'hégémonie est à la base de l'Économie politique internationale. Il s'inscrit dans une démarche cherchant à comprendre comment, dans le système économique international, l'ordre et la stabilité peuvent émerger. Pourtant, malgré sa position centrale dans la discipline, ce concept demeure encore très controversé. Cet article illustre cette controverse à travers l'analyse de la prépondérance des États-Unis dans le système financier international. En mobilisant trois grandes approches de l'hégémonie, on est en mesure de faire apparaître celle-ci sous des angles très différents. Cette analyse montre qu'en dernier ressort le pouvoir financier des États-Unis s'appuie bien plus sur des pratiques légitimées que sur un projet politique néolibéral ou une fonction stabilisatrice. Cette dimension explique alors pourquoi malgré l'instabilité financière internationale contemporaine cette prépondérance demeure encore importante et tend même à se renforcer.

L'Économie politique internationale s'est fondée sur la volonté de comprendre la trajectoire de la mondialisation. Dans sa version étroite ¹ ou dans sa version large ², l'ÉPI met en avant le rôle du pouvoir dans l'économie mondiale ³. En

* ENSEIGNANT À L'UNIVERSITÉ DE SAVOIE, CHERCHEUR ASSOCIÉ AU CENTRE D'ÉTUDES INTERAMÉRICAINES (INSTITUT QUÉBÉCOIS DES HAUTES ÉTUDES INTERNATIONALES)
gregory.vanel@hei.ulaval.ca

¹ Gilpin Robert [1975], *US Power and the Multinational Corporation: the Political Economy of Foreign Direct Investment*, New York, Basic Books.

² Strange Susan [1988], *States and Markets: An Introduction to International Political Economy*, London, Pinter.

³ Berthaud Pierre, Kébabdjian Gérard (dir.) [2006], *La question politique en économie internationale*, Paris, La Découverte. Graz Jean-Christophe [2004], *La gouvernance de la mondialisation*, Paris, La Découverte.

particulier, cette (inter) discipline ⁴ a eu dès le début pour objet la question de l'émergence et de la stabilité d'un ordre économique international dont le principal acteur serait l'État et le principal bénéficiaire les États-Unis. Le renouveau du concept d'hégémonie dans les années soixante-dix s'est inscrit dans cette veine, en mettant en avant l'idée que la probabilité d'émergence d'un ordre économique international ouvert augmente avec la concentration du pouvoir. Ce concept a alors structuré l'ÉPI et est à la base de ceux de régime international et de gouvernance globale ⁵. Toutefois, plusieurs manières de le construire coexistent, et les nombreux débats peinent à faire ressortir des faits tangibles interprétés par tous de la même manière.

Comment faire alors pour que la discipline parvienne à maturité si dans le même temps l'un de ses concepts de base porte à confusion? Doit-on laisser de côté ce concept pour pouvoir améliorer nos connaissances, ou bien doit-on prendre en compte d'emblée ses limites et les intégrer dans les travaux? Ces problèmes se trouvent exacerbés lorsque les approches ne concluent pas au même diagnostic empirique. Dans le domaine financier, le débat fait rage entre d'un côté, ceux qui considèrent les États-Unis en déclin et de l'autre ceux qui considèrent qu'ils ont maintenu voire renouvelé leur prépondérance financière. Or, ces deux positions tranchées reposent sur des visions différentes de l'hégémonie qui ne s'accordent pas vraiment avec la dynamique actuelle du système financier international.

La première ambition de cet article sera ainsi, dans un premier temps, de clarifier le concept, avec les nombreuses

Chavagneux Christian [2004], *Économie politique internationale*, Paris, La Découverte. Kébabdjian Gérard [1999], *Les théories de l'économie politique internationale*, Paris, Seuil.

⁴ L'ÉPI peine encore à se faire reconnaître en tant que discipline à part entière des sciences sociales, notamment en France. Les auteurs la considèrent de plus en plus comme une interdiscipline. Underhill Geoffrey R.D. [2000], « State, Market, and Global Political Economy: Genealogy of an (Inter-?) Discipline », *International Affairs*, vol. 76, n° 4, p. 805-824. Lake David A. [2006], « International Political Economy: A Maturing Interdiscipline », in Weingast Barry R., Wittman Donald A. (eds.), *The Oxford Handbook of Political Economy*, New York, Oxford University Press, p. 757-777.

⁵ Chavagneux Christian [1998], « Peut-on maîtriser la mondialisation? Une introduction aux approches d'économie politique internationale », *Économies et Sociétés*, Série P, n° 4, p. 25-68.

acceptations que l'on peut rencontrer, et qui portent bien souvent à confusion. Mais, au-delà, cet article a aussi pour seconde ambition d'offrir un panorama du concept dans la discipline. En particulier, l'idée que nous défendrons est que, grâce à plusieurs décennies de débats, les auteurs sont parvenus à dégager deux théorisations aux contours radicalement différents et assez clairement définis : l'hégémonie comme fonction stabilisatrice et comme projet politique. Cette clarification théorique nous permettra alors d'aborder plus sereinement le grand enjeu de l'utilisation du concept, à savoir la question du statut des États-Unis dans le système financier international contemporain. Nous verrons en particulier en quoi le recentrage des analyses sur les pratiques des acteurs permet de dépasser ce clivage entre d'un côté un déclin inéluctable et de l'autre une permanence indépassable de l'hégémonie financière américaine.

Un concept à la sémantique multiple

Le concept d'hégémonie a une double signification. S'appuyant sur l'hypothèse d'asymétrie fonctionnelle entre les acteurs, il permet de rendre compte d'une part de l'exercice du pouvoir, au niveau international, initialement au sein d'un groupe bien déterminé, celui des États. Il permet d'autre part de saisir la vision du monde que porte un acteur central (l'hégémon), et qui légitime à la fois son existence, sa fonction et surtout ses actions et décisions, par l'intermédiaire d'une relation de pouvoir qui dépasse la simple domination. L'hégémonie est ainsi la conjonction de deux éléments au niveau du système international. C'est d'abord un principe de socialité, c'est-à-dire une organisation particulière du système international faisant d'un État le cœur de celle-ci. C'est ensuite un principe d'efficacité, c'est-à-dire que cette organisation particulière est la garantie de l'ordre international. L'hégémon, quant à lui, revêt une double signification. C'est à la fois celui qui commande, c'est-à-dire celui qui prend *in fine* les décisions contraignantes, mais aussi celui qui dirige, c'est-à-dire celui qui fait des propositions et qui fait émerger un consensus au sein du système international.

Toutefois, beaucoup de notions se rapprochent de celle d'hégémonie et tous les auteurs ne se réfèrent pas toujours à la même définition. Elles constituent des variantes très utiles pour la description concrète du système financier international (tableau 1).

Tableau 1 : Les variantes sémantiques

		Forme de prépondérance	
		<i>Pouvoir</i>	<i>Domination</i>
Type de configuration	<i>Bon maître (et mauvais élèves)</i>	Leadership	EID
	<i>Bon maître et bons élèves</i>	Hégémonie	Empire
	<i>Mauvais maître (et bons élèves)</i>	Prédation	Impérialisme

Au prix d'un solécisme, nous pouvons dire que l'hégémonie est la situation où il y a à la fois un « bon maître » et de « bons élèves ». Dans cette situation l'hégémon gagne autant que les autres acteurs. Ainsi, deux autres situations sont possibles, celle du mauvais maître et des bons élèves, ou celle du « bon maître et des mauvais élèves »⁶. Deux groupes de variantes sont ainsi identifiables. Dans le premier cas, celui du mauvais maître, il existe plusieurs variantes sémantiques, notamment l'impérialisme et la prédation.

L'impérialisme peut se définir comme une manière de résoudre les contradictions du capitalisme, et notamment celles nées de la baisse de la profitabilité du capital à long terme. Le capital tend à être suraccumulé dans les pays foyers et il est alors nécessaire de l'exporter dans les pays moins développés ou d'étendre la logique marchande aux modes de production non capitalistes. L'exportation du capital dans les pays moins développés les rend extrêmement dépendants des États les plus développés. Dans une variante plus contemporaine, insistant davantage sur les questions plus politiques comme la sécurité, la notion d'empire, dans la mesure où elle prend en compte le

⁶ Kindleberger Charles P. [1988], *The International Economic Order – Essays on Financial Crisis and International Public Goods*, Brighton, Harewester Wheatsheaf.

type de puissance économique et politique exercée par l'État au cœur du système international, fondée sur la domination de l'un et la soumission plus ou moins forte des autres, se rapproche de la notion d'impérialisme. Mais dans le même temps, cette notion renvoie d'une part au type d'organisation géopolitique du monde qui en découle, et pour le dire autrement, aux effets territoriaux de la domination et de la coercition d'un État *hyper*-puissant sur les autres ⁷, et d'autre part elle implique certes une soumission consciente et plus ou moins honnête de ces autres États mais n'implique pas forcément une volonté de nuire à leurs intérêts de la part de l'État prépondérant, si bien qu'il est plus difficile de le considérer obligatoirement comme un mauvais maître. Ces deux concepts s'éloignent toutefois de celui d'hégémonie puisqu'ils ne prennent pas suffisamment en compte le fait que les États et les acteurs en général demeurent libres et souverains, donc potentiellement résistants, de même qu'ils se fondent en quelque sorte sur une forme d'auto-légitimation par la mise en avant de la puissance et de la domination, et plus généralement par celle de la crainte.

Dans le même registre, le concept de prédation doit être mentionné. Alors que l'hégémonie s'appuie sur le consentement, la prédation correspond à une situation où un État plus puissant que les autres cherche à maximiser ses ressources politiques et ses gains économiques unilatéraux susceptibles d'enrayer son déclin ⁸. La prédation a ainsi le double sens i) de l'accès unilatéral et préférentiel aux ressources des autres, ce qui la rapproche de l'impérialisme, et ii) de déséquilibre entre les gains liés à la prépondérance d'un acteur pour les autres acteurs et les pertes qu'ils subissent en raison de la volonté de cet acteur prépondérant de ralentir sa perte de puissance. La prédation peut donc être comprise comme un changement de comportement de l'hégémon qui ne cherche plus que dans la force et le contrôle formel le maintien de son ordre international, alors que le compromis est l'essence de l'hégémonie. Ainsi, l'hégémon peut parfois être

⁷ Agnew John [2003], «American Hegemony into American Empire? Lessons from the Invasion of Iraq», *Antipode*, vol. 35, n° 5, p. 871-885.

⁸ Conybeare John A.C. [1987], *Trade Wars: the Theory and Practice of International Commercial Rivalry*, New York, Columbia University Press.

assimilé à un joueur veto qui recherche avant tout la protection de ses propres intérêts⁹.

Dans le second cas, celui où il y a un bon maître, nous pouvons choisir deux concepts proches de l'hégémonie avec le même critère de distinction, à savoir le rôle de la domination dans la formulation du concept. En considérant que la domination est le vecteur de mise en place de l'ordre économique international, le concept d'*économie internationalement dominante* de Perroux donne une image intéressante du rôle des États-Unis dans le monde¹⁰. L'ÉID domine le reste du monde, non pas seulement dans son propre intérêt, mais dans le but « *qu'il tourne bien* ». C'est là toute la signification de l'emploi du concept de responsabilité de l'économie dominante. On sort toutefois de l'hégémonie puisque seule la domination et ses effets sont primordiaux. Enfin, le second concept correspondant au cas du bon maître est celui de leadership. Le concept de leadership s'appuierait selon Lake sur une vision économique du fonctionnement du système international, notamment par l'utilisation de la problématique des biens publics internationaux¹¹. Le leadership aurait alors pour but la stabilisation du système international, alors que l'hégémonie aurait pour fonction de permettre la mise en place d'un ordre économique international ouvert. C'est ainsi sur ce concept que va reposer en grande partie la première approche de l'hégémonie, fondant alors un grand débat sur les manières de la théoriser.

Deux théories antagoniques se dégagent de la littérature

Toutes ces disparités se retrouvent dans les théories. Selon les courants, le rôle et le poids donnés aux différentes sources de pouvoir, la nature du comportement de l'hégémon, ainsi que la forme et le contenu de l'État sont différents. L'histoire récente du concept permet alors de révéler l'existence de deux formes

⁹ Falkner Robert [2005], « American Hegemony and the Global Environment », *International Studies Review*, vol. 7, n° 4, p. 585-599.

¹⁰ Perroux François [1987], « L'Amérique et les responsabilités d'une Économie Internationalement Dominante », *Économie Appliquée*, vol. 15, n° 2, p. 335-350.

¹¹ Lake David A. [1993], « Leadership, Hegemony, and the International Economy: Naked Emperor or Tattered Monarch with Potential? », *International Studies Quarterly*, vol. 37, n° 2, p. 459-489.

de théorisation, qui partagent un certain nombre de points communs mais qui s'appuient sur des visions radicalement différentes du monde.

L'hégémonie financière des États-Unis comme fonction stabilisatrice

Selon le courant néo-réaliste, l'hégémonie « dénote la puissance de l'État dominant à l'intérieur d'une certaine constellation diplomatique »¹², et s'appuie sur trois hypothèses : la stabilité du système international dépend de l'absence de volonté de changement de la part des États ; la volonté de changement dépend d'un calcul coût/bénéfice anticipés ; le moyen utilisé pour changer le système international sera une expansion territoriale, politique et économique, jusqu'à ce que le coût marginal du changement soit égal aux bénéfices marginaux¹³.

Le pouvoir étant alors de type relationnel, ce sont principalement les ressources tangibles et matérielles des États qui en déterminent l'ampleur. Ce calcul fonde alors l'existence de l'hégémonie lorsque que la distribution du pouvoir est asymétrique. L'État ayant les capacités relatives les plus élevées va favoriser l'émergence du consensus entre les États dans l'optique de faire partager les coûts de la stabilité, alors que dans le même temps celui étant moins bien doté trouvera avantage à suivre les plus puissants. La stabilité dépendant de l'interaction stratégique entre les États, on utilise alors massivement la théorie des jeux, puisque celle-ci se résume à la résolution d'un problème d'action collective.

L'hégémonie est alors, dans cette perspective, une fonction fondée sur un calcul des États. Ils doivent produire les biens publics, et l'hégémon sera celui dont la fonction est de produire ou d'organiser la production des biens publics internationaux¹⁴,

¹² Rioux Jean-François, Keenes Éric, et Légaré Greg [1988], « Le néo-réalisme ou la reformulation du paradigme hégémonique en relations internationales », *Études Internationales*, vol. 19, n° 1, p. 60. On notera la persistance de la confusion avec la notion de domination.

¹³ Gilpin Robert [1987], *War and Change in World Politics*, Cambridge, Cambridge University Press. Robert Gilpin [1981] *The Political Economy of International Relations*, Princeton, Princeton University Press.

¹⁴ Là encore, l'approche néo-réaliste des régimes soutient la nécessité de l'existence de l'hégémon pour la mise en place d'un régime, dès lors que le système international n'est pas bipolarisé. Dans les autres cas, l'offre de régime est inexistante. Hasenclever Andreas, Mayer

en dépit du paradoxe lié à des gains relatifs plus faibles pour lui ¹⁵. Ces postulats fondent ainsi souvent des analyses en termes de leadership ¹⁶, ou l'existence de l'hégémonie permet l'émergence d'un ordre économique international ouvert, seul capable de garantir la stabilité par la prospérité économique ¹⁷. L'absence d'hégémonie est toutefois possible au sein du système international, mais dans ce cas l'économie mondiale fonctionnera sur d'autres bases que le libre-échange et ne sera pas forcément stabilisée.

C'est ce lien entre hégémonie et stabilité qui permet de mettre en avant l'idée de l'existence d'un cycle hégémonique d'une part, mais surtout celle d'un déclin inexorable de l'hégémonie financière des États-Unis d'autre part. Les travaux vont en effet se nourrir d'une relecture de l'histoire monétaire et financière mondiale à partir de l'hypothèse de stabilité hégémonique émise par Kindleberger à propos de la grande crise des années trente. La variante la plus intéressante à ce propos est celle proposée par Eichengreen, qui distingue trois dimensions clés : la fourniture de liquidité et plus généralement l'existence d'une devise clé, la fonction d'ajustement des balances de paiements, et enfin celle de prêteur international en dernier ressort¹⁸. Or, force est de constater que les États-Unis, concernant ces trois fonctions, font face à des problèmes de plus en plus visibles et semble-t-il insurmontables. Les auteurs vont insister sur le fait que la dynamique des déficits pèse de plus en plus sur la capacité du dollar à demeurer la devise clé, de même que la recrudescence de

Peter, Rittberger Volker [1997], *Theories of International Regimes*, Cambridge, Cambridge University Press.

¹⁵ Cronin Bruce [2001], «The Paradox of Hegemony: America's Ambiguous Relationship with the United Nations», *European Journal of International Relations*, vol. 7, n° 1, p. 103-130.

¹⁶ Par exemple : Pahre Robert [1999], *Leading Questions. How Hegemony Affects the International Political Economy*, Ann Arbor, University of Michigan Press.

¹⁷ On retrouve une analyse empirique très détaillée de cette proposition dans : Reuveny Rafael, Thompson William R. [2003], «Systemic Leadership and Trade Openness», *International Interactions*, vol. 29, n° 2, p. 83-110.

¹⁸ Eichengreen Barry [2000], «Hegemonic Stability Theories of the International Monetary System», dans Frieden Jeffrey A. et Lake David A., *International Political Economy: Perspectives on Global Power and Wealth*, Boston, Bedford/St. Martin's, 4th ed, p. 220-244.

crises financières pousse à une redéfinition du cadre institutionnel (Nouvelle Architecture Financière Internationale) et en particulier à son élargissement au sein d'une coalition d'États (le G20) dans lequel les États-Unis semblent avoir de moins en moins de poids ¹⁹. Enfin, les pays émergents, notamment la Chine, de par leur accumulation de réserves de change et leurs achats inconditionnels de titres du Trésor américain, vont être assimilés à des fossoyeurs bienveillants de l'hégémonie financière des États-Unis, en garantissant le maintien de l'ordre financier international actuel pour des considérations stratégiques, ne sachant que faire de leurs balances dollars. Cela permet alors de considérer que le futur hégémon (la Chine) en soutenant temporairement l'ancien (les États-Unis) à son profit, ne fait que hâter le processus de déclin de ce dernier, tout comme l'auraient fait les États-Unis avec la Grande-Bretagne au début du xx^e siècle.

Un paradoxe apparaît toutefois et révèle les difficultés de cette approche à rendre compte de ce déclin de l'hégémonie financière des États-Unis. Comment expliquer que les principaux bénéficiaires de cette situation demeurent encore aujourd'hui les États-Unis ? Cette position avantageuse, en particulier le rôle de devise clé du dollar, leur fait bénéficier d'avantages tangibles et leur a pour le moment permis non seulement de financer sans difficultés insurmontables leurs déficits, en leur garantissant des gains substantiels et surtout en repoussant l'ajustement ²⁰. La notion de prédation est alors utile dans la mesure où elle rend bien compte de cette capacité des États-Unis à tirer plus de ressources que n'en retirent les autres pays. Or, dans le même temps, l'instabilité financière est en hausse et les crises sont violentes et contagieuses. La seule solution logique dans ce cas serait de rompre le lien entre stabilité et hégémonie, ce qui reviendrait dès lors à abandonner le cœur de cette approche qui fait de l'hégémonie une fonction stabilisatrice, ou alors à distinguer deux types de stabilité, celle de l'ordre financier international d'un côté, c'est-à-dire celle de la hiérarchie des acteurs, et celle du système financier international de l'autre, c'est-à-dire celle de la conjoncture financière mondiale. Plus prosaïquement, ce paradoxe remet en cause l'idée que l'hégémon remplit une

¹⁹ Beeson Marc, Bell Stephen [2009], «The G-20 and International Economic Governance: Hegemony, Collectivism, or Both?», *Global Governance*, vol. 15, p. 67-86.

²⁰ Norrlöf Carla [2008], «Strategic Debt», *Canadian Journal of Political Science*, vol. 41, n° 2, June, p. 411-435.

fonction, ce qui plaide plutôt en faveur de la deuxième grande approche sur la question, qui insiste sur le contenu idéologique de l'hégémonie et sur le projet politique qu'elle véhicule.

L'hégémonie financière américaine comme projet politique néolibéral

Gramsci fut l'un des fondateurs du concept originel d'hégémonie. Son approche s'appuya de manière déterminante sur les travaux de Marx, même si on ne peut assimiler l'approche néogramscienne contemporaine à celle en termes d'économie-monde à la Wallerstein ou d'autres approches se réclamant du marxisme. Au sens gramscien du terme, l'hégémonie s'appuie sur un travail de médiation et de compromis entre les intérêts du groupe dominant et ceux des groupes alliés et subordonnés. Le consensus qui en découle transcende les oppositions de classe. Il est la base sur laquelle se construit une relation entre infrastructure et superstructure, entre conditions matérielles d'existence et idéologie, ce que Gramsci appelle le bloc historique.

Robert Cox a repris cette théorie dans de nombreux travaux ²¹. L'hégémonie est alors assimilable à « la domination idéologique d'un groupe qui lui permet de s'assurer de la légitimité et de l'autorité nécessaires pour gouverner en présentant sa propre vision du monde comme le sens commun, la seule façon raisonnable d'envisager les choses » ²². C'est un projet porté par un groupe social capable, à travers la médiation de l'État le plus puissant, de rendre inévitable la formulation de politiques servant ses propres intérêts au motif que ces derniers correspondent à l'intérêt général. Dans un ordre hégémonique, ces valeurs et ces interprétations sont relativement stables et peu questionnées car la structure de sens est basée sur une structure de pouvoir dans laquelle un État est prépondérant.

Les conséquences de ce type de théorisation de l'hégémonie sont alors multiples. D'une part, l'hégémonie ne s'appuie pas uniquement sur les rapports de pouvoir entre les États. Le rôle des groupes sociaux est même primordial dans la formulation du compromis hégémonique, même s'il passe par la médiation des États. D'autre part, l'hégémonie est forcément transnationale, en ce sens qu'elle s'appuie précisément sur un groupe social qui se

²¹ Cox Robert W., Sinclair Timothy J. [1996], *Approaches to World Order*, Cambridge, Cambridge University Press.

²² Rioux Jean-François, Keenes Éric, Légaré Greg, *ibid.*

pense d'abord comme un groupe transnational et dont les intérêts dépassent le seul cadre des nations²³. L'hégémonie véhicule alors par définition le projet politique de ce groupe social. De surcroît, cette approche permet de prendre en compte l'effet des projets contre-hégémoniques, qu'ils soient portés par des États ou des groupes sociaux. En particulier, en intégrant la notion de double mouvement introduite par Karl Polanyi, on peut introduire les acteurs en résistance dans le cadre analytique néo-gramscien, révélant par là même toute la difficulté que peut éprouver ce groupe social à légitimer sa vision et son projet politique, mais aussi toute la plasticité et la résilience de sa domination²⁴.

Appliqué à la structure financière, ce type de théorisation va alors mettre en avant d'une part la congruence entre la communauté financière américaine et l'État fédéral américain, et d'autre part le projet néolibéral porté par la première et mis en application par le second au sein des institutions financières internationales comme le Fonds Monétaire International, la Banque Mondiale, ou l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques. L'hégémonie des États-Unis est alors forcément financière dans la mesure où la classe sociale dominante actuelle est celle du capital financier. Le projet néolibéral, porté par les États les plus puissants et piloté par les États-Unis²⁵, s'appuie alors sur l'idéologie de la libéralisation des flux de capitaux (externes et internes) et de l'autorégulation des marchés financiers. Par exemple, s'appuyant sur l'échec des réformes de l'architecture financière internationale à la fin des années quatre-vingt-dix, les tenants de cette approche vont insister sur le fait que rien n'a remis en cause le principe de la libéralisation et de l'ouverture financières, même dans les pays émergents où celle-ci eut des effets dévastateurs²⁶, et ce en dépit d'un vaste mouvement de

²³ Robinson William I. [2005], « Gramsci and Globalisation : From Nation-State to Transnational Hegemony », *Critical Review of International Social and Political Philosophy*, vol. 8, n° 4, p. 559-574.

²⁴ Voir sur ce point : Birchfield Vicki [1999], « Contesting the Hegemony of Market Ideology: Gramsci's 'Good Sense' and Polanyi's 'Double Movement' », *Review of International Political Economy*, vol. 6, n° 1, p. 27-54. Silver Beverly J., Arrighi Giovanni [2003], « Polanyi's 'Double Movement': The Belle Époques of British and US Hegemony Compared », *Politics & Society*, vol. 31, n° 2, p. 325-355.

²⁵ Gowan Peter [1999], *The Global Gamble*, London and New York, Verso.

²⁶ Soederberg Susanne [2005], *The Politics of the New International Financial Architecture. Reimposing Neoliberal Domination in the Global South*, Zed Books.

contestation alter-mondialiste en faveur d'un profond changement dans la dynamique et les règles de la finance mondiale, mais aussi d'un vaste mouvement de réflexion engagé au sein même de la communauté scientifique des économistes à cette époque ²⁷.

L'explication de cette permanence de l'hégémonie financière américaine va en particulier s'appuyer sur deux phénomènes à la base du renouveau du pouvoir structurel du capital financier ²⁸. D'abord, certains auteurs vont insister sur la consolidation d'une classe sociale des managers transnationaux. Selon Van Der Pijl, le projet hégémonique néolibéral est aussi de faire de cette classe des cadres le second pilier de la socialisation capitaliste, en intégrant le national et l'international par l'intermédiaire de la planification au sein de grandes firmes et surtout de grandes banques transnationales ²⁹. Ce projet néolibéral ne s'articulerait donc désormais plus seulement autour de l'idée qu'il faut confier au marché l'ensemble de l'organisation des activités humaines, dans la mesure où est désormais confiée à ce groupe une grande part d'activités nécessaires au fonctionnement du capitalisme et à la reproduction du capital.

Ensuite, à un second niveau, d'autres auteurs expliquent que le projet hégémonique néolibéral s'appuie depuis les années quatre-vingt sur la consolidation d'un nouveau régime juridico-normatif dont l'essence est la protection d'un nouveau sujet politique : l'investisseur. Ce « nouveau constitutionnalisme » ³⁰ permettrait en effet l'affirmation au niveau mondial du capital transnational, principalement américain, notamment par l'intermédiaire de la généralisation d'accords de commerce qui reconnaissent l'égalité juridique entre les entreprises et les États, par la transformation des politiques de concurrence et fiscales, et enfin par la transformation de la gouvernance des entreprises. Sur ce dernier point, les auteurs vont insister sur le développement d'un nouveau critère d'efficacité économique de l'entreprise (la création de valeur pour l'actionnaire), et sur une

²⁷ Stiglitz Joseph [2002], *La grande désillusion*, Paris, Fayard.

²⁸ Gill Stephen R., Law David [1989], « Global Hegemony and the Structural Power of Capital », *International Studies Quarterly*, vol. 33, n° 4., p. 475-499.

²⁹ Van Der Pijl Kees [2004], « Two Faces of the Transnational Cadre under Neo-Liberalism », *Journal of International Relations and Development*, vol. 7, n° 2, p. 177-207.

³⁰ Gill Stephen [1998], « New Constitutionalism, Democratisation and Global Political Economy », *Pacific Review*, vol. 10, n° 1, p. 23-38.

nouvelle norme de rentabilité exigée par la figure emblématique de l'investisseur, à savoir le fonds de pension et plus généralement l'investisseur institutionnel.

Cette théorie de l'hégémonie financière américaine soulève ainsi la continuité du projet hégémonique néolibéral depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, tout en introduisant les nouveaux instruments à la disposition de la classe sociale dominante depuis la fin de la guerre froide, qui renouvellent, consolident et étendent l'emprise de la communauté financière américaine. Néanmoins, certaines critiques ne manquent pas de relever les difficultés à rendre compte des effets et du rôle des idées dans l'émergence et la reproduction de l'ordre financier international. Malgré le souci permanent d'historiciser le concept d'hégémonie, les auteurs ont en effet beaucoup de mal à rendre compte de la plasticité du contenu idéologique du discours de la classe dominante. En particulier, la tentative de périodisation des blocs historiques est difficile car les périodes en question semblent beaucoup trop larges pour qu'elles rendent fidèlement compte de l'importance du rôle des idéologies dans le processus de légitimation de l'hégémon. De plus, la mise en avant du néolibéralisme comme toile de fond du projet porté par la classe dominante bute sur une difficulté empirique importante, à savoir rendre compte du caractère exclusivement libéral et pro-marché des politiques économiques. Chavagneux donne l'exemple de la révolution conservatrice initiée par le gouvernement Reagan aux États-Unis, qui s'est aussi appuyée sur l'explosion des dépenses publiques³¹. Cela est d'autant plus problématique qu'en dernière analyse l'acteur le plus important semble rester l'État³². Enfin, cette théorisation de l'hégémonie bute sur le problème de la nature de la légitimité de l'hégémon et du projet du groupe dominant³³. Plus particulièrement, ce type de théorisation de l'hégémonie présente une légitimation par proclamation, auprès des groupes dominants et de leurs alliés, sans tenir compte de l'ensemble des individus, et donc sans tenir compte de leur capacité à résister en pratique à la domination du capital financier. Cela pose un

³¹ Chavagneux Christian [2004], *Économie politique internationale*, Paris, La Découverte, 92 p.

³² Cox Robert [1987], *Production, Power and World Order: Social Forces in the Making of History*, New York, Columbia University Press, 399 p.

³³ Seabrooke Leonard [2006], *The Social Sources of Financial Power. Domestic Legitimacy and International Financial Orders*, Ithaca et Londres, Cornell University press.

problème important dans la mesure où nier cette capacité de résistance reviendrait à renoncer à l'idée même d'hégémonie financière américaine et à ne retenir que celle de domination du capital financier américain.

Au final, on a donc deux théories de l'hégémonie financière qui aboutissent à deux visions assez différentes mais aussi contradictoires de sa trajectoire. Pour la première, les faits observables montrent plutôt un déclin inexorable et concomitant à un changement de sa nature, alors que pour la seconde, ceux-ci montrent plutôt son maintien dans des termes renouvelés. Mais dans le même temps, il semblerait que ces conclusions s'appuient sur un renoncement partiel soit du cœur de la théorie pour la première, soit du concept même d'hégémonie pour la seconde. L'intérêt de la mise en avant des pratiques dans la consolidation de l'hégémonie financière américaine est alors de lever ces deux écueils.

La mise en avant des pratiques: le projet constructiviste

Les travaux de Susan Strange avaient soulevé les contradictions entre l'idée d'un déclin des États-Unis et la réalité empirique observable³⁴. Ces travaux soulignaient surtout d'un côté l'incohérence de l'approche interétatique et les difficultés de l'approche transnationaliste à penser le changement. Mais leur intérêt principal a été de favoriser la prise en compte du pouvoir structurel. La dernière génération de travaux sur l'hégémonie insistant tout particulièrement sur les pratiques des acteurs, il devient alors possible de rendre compte des facteurs expliquant le renouveau du pouvoir structurel des États-Unis dans la structure financière. Ces travaux renouvellent le débat sur le déclin de l'hégémonie financière des États-Unis en insistant sur la transformation de ses micro-fondations institutionnelles.

L'émergence d'un programme de recherche

Aux côtés des deux grandes théorisations traditionnelles s'est développé plus récemment, à partir des analyses constructivistes mais aussi en partie des analyses critiques insatisfaites des deux visions précédentes, un ensemble assez disparate qui met en

³⁴ Strange Susan [1987], «The Persistent Myth of Lost Hegemony», *International Organization*, vol. 41, n° 4, p. 551-574.

avant une autre forme de légitimation et de pouvoir structurel : les pratiques au jour le jour des acteurs. L'idée de base est que c'est par sa relation avec la société (celle qu'il chapeaute mais aussi celle des pays secondaires) que l'hégémon est capable de générer et de maintenir le pouvoir structurel qui fonde sa capacité d'action au niveau international ³⁵. L'hégémonie s'apparente alors à l'autorité d'un État qui lui permet, à partir de ses liens soutenus avec la société qu'il chapeaute, de générer des valeurs et des pratiques légitimes qui renforcent au niveau international sa capacité d'action.

Ce type d'analyse renverse alors les deux perspectives précédentes. D'un côté, même si l'on tient compte de la politique interne de l'hégémon, comme on peut parfois le faire dans la perspective interétatique, on insistera beaucoup plus sur les effets de cette politique dans le processus de légitimation interne de l'État que sur sa capacité à générer des ressources matérielles tangibles. De l'autre, même si l'on tient compte du rôle des idées dans le processus de consolidation du consensus international, on insistera plus sur l'effet de ces idées sur le comportement des acteurs et moins sur la vision du monde portée par des élites politiques ³⁶. L'hégémonie est donc bien envisagée dans cette perspective comme un processus de légitimation, mais ce processus est à double sens, à la fois par le haut, c'est-à-dire par l'intermédiaire des idées des élites et des autorités politiques, et par le bas, c'est-à-dire par les pratiques au jour le jour des acteurs ³⁷.

Dans cette perspective, les États demeurent autonomes dans leurs choix politiques fondamentaux ³⁸. Mais s'ils veulent

³⁵ Seabrooke Leonard [2006], *The Social Sources of Financial Power. Domestic Legitimacy and International Financial Orders*, Ithaca et Londres, Cornell University Press.

³⁶ Sur ce type de raisonnement voir par exemple la première analyse constructiviste de l'hégémonie : Ikenberry John, Kupchan Charles A. [1990], « Socialization and Hegemonic Power », *International Organization*, vol. 44, n° 3, p. 283-315.

³⁷ Pour un exemple intéressant de ce type d'analyse, voir : Wang Qingxin K. [2003], « Hegemony and Socialisation of the Mass Public : the Case of Postwar Japan's Cooperation with the United States on China Policy », *Review of International Studies*, vol. 29, n° 1, p. 99-119.

³⁸ Voir sur ce point l'étude empirique de Mosley, qui montre que la liberté de circulation du capital n'implique par forcément un réalignement important de toutes les politiques gouvernementales. Mosley Layna

augmenter leur capacité d'action ils se doivent de coopérer avec les groupes sociaux, y compris les dominés³⁹. L'hégémon est ainsi celui qui parvient le mieux à générer le consensus auprès de sa population. Ce type de coopération conflictuelle, que certains intitulent « autonomie enchâssée »⁴⁰, est alors à la base de la capacité d'action de l'hégémon⁴¹. Elle lui permet d'agir plus facilement au niveau international ou d'amortir plus facilement les contraintes externes. Par cette coopération conflictuelle, l'hégémon a les moyens de consolider en permanence et même de renouveler les compromis avec les groupes sociaux, tout en privilégiant ses propres objectifs. Au bout du compte, chacun se perçoit comme gagnant dans l'accomplissement des politiques, alors que dans le même temps celles-ci démultiplient les leviers d'action de l'État par le biais du comportement au jour le jour des acteurs, tant au niveau national qu'au niveau international.

Ainsi, ce type de théorie de l'hégémonie s'appuie sur une conception particulière du pouvoir, de type infra-structurel⁴². Ce ne sont plus seulement les capacités matérielles ou les idées véhiculées par les groupes dominants qui fondent le pouvoir structurel de l'hégémon, mais la perception qu'ont les acteurs, dans leur activité au jour le jour, de leur capacité de survie, et le comportement qu'ils adopteront en conséquence. L'hégémon est celui dont la politique va dans le sens des perceptions des acteurs, qu'il peut altérer, et dont le comportement sera *in fine* en adéquation avec ses objectifs.

Cette conception de l'hégémonie a donc pour avantage de sortir d'une vision instrumentale des idées, qui seraient en quelque sorte des objets aux mains des États ou des groupes dominants

[2000], « Room to Move : International Financial Markets and National Welfare States », *International Organization*, vol. 54, n° 4, autumn, p. 737-773.

³⁹ Hobson John [1998], « The Historical Sociology of the State and the State of Historical Sociology in International Relations », *Review of International Political Economy*, vol. 5, n° 2, p. 284-320.

⁴⁰ Evans Peter B. [1995], *Embedded Autonomy*, Princeton, Princeton University Press.

⁴¹ Les auteurs analysent plutôt ce phénomène en termes de « capacité d'État ». Weiss Linda [1998], *The Myth of the Powerless State*, Ithaca et New York, Cornell University Press.

⁴² Mann Michael [1986], *The Sources of Social Power. A History of Power from the Beginning to 1760 AD*, Cambridge, Cambridge University Press.

leur permettant de mettre en avant leur propre vision du monde⁴³. On sort alors de la légitimité par proclamation et on entre dans la légitimité par les pratiques. C'est ainsi dans la vie de tous les jours que se forment les consensus mais aussi les contestations de l'ordre hégémonique, par les pratiques des agents économiques. D'un autre côté, cette conception de l'hégémonie permet de maintenir la contingence en l'analysant comme un processus de socialisation toujours en redéfinition et au résultat incertain.

Cela permet dès lors de revisiter l'hégémonie financière des États-Unis. Par exemple, les institutions économiques internationales véhiculent des normes de comportement que les États se doivent de respecter, dans une large mesure, tout comme elles introduisent des cadres de pensée et d'action aux acteurs privés. De même, l'hégémonie des États-Unis s'appuie sur la projection de modèles institutionnels issus des pratiques des acteurs en interne. Ces modèles institutionnels façonnent à la fois les relations entre les États, puisque les institutions internationales sont des espaces de socialisation qui délimitent leur champ d'action possible, mais aussi le comportement des acteurs économiques au jour le jour, puisque les normes qui émanent de ces institutions sont au moins partiellement contraignantes et constituantes.

Ainsi, dans cette perspective, l'hégémonie est non seulement un système de relations de pouvoir entre les États, mais aussi entre les États, principalement l'hégémon, et les acteurs pris individuellement, y compris à l'étranger. De même, cette perspective met en avant l'existence d'autorités politiques au niveau international, dont la légitimité découle de la politique de l'hégémon mais qui n'ont pas forcément de liens formels et juridiques avec celui-ci. Cela permet alors de renouveler le débat sur l'hégémonie financière des États-Unis dans des termes novateurs, notamment en levant le voile sur plusieurs phénomènes clés des dernières décennies.

Une hégémonie financière américaine profondément renouvelée

La mise en avant des pratiques des acteurs dans la consolidation de l'hégémonie financière américaine permet de

⁴³ Voir sur ce point : Laffey Mark, Weldes Jutta [1997], « Beyond Belief: Ideas and Symbolic Technologies in the Study of International Relations », *European Journal of International Relations*, vol. 3, n° 2, p. 193-237.

faire sortir de l'ombre un certain nombre de phénomènes majeurs des dernières décennies, que ni la première ni la seconde des approches ne mettent au cœur de leurs analyses⁴⁴: la socialisation de la finance de marché et la projection d'autorités épistémiques américaines de la finance.

À un premier niveau, l'hégémonie financière américaine s'est renouvelée par la diffusion des pratiques de la finance de marché. Ce fut le résultat d'une politique financière visant l'augmentation de la concurrence au sein du secteur financier, et dont le résultat a été de faire rentrer la haute finance dans le quotidien des Américains, de renforcer la compétitivité de l'industrie financière américaine⁴⁵, et de renforcer l'attractivité du dollar. Alors que la stagnation des revenus des ménages s'est confirmée et que les valeurs du consumérisme étaient toujours aussi prégnantes aux États-Unis, de nouvelles possibilités ont été offertes en matière d'accès au crédit⁴⁶ ou de gestion de l'épargne retraite dès les années soixante-dix⁴⁷.

Cette forme particulière d'État-providence⁴⁸ s'est tout particulièrement renforcée durant les vingt dernières années⁴⁹, et a légitimé la financiarisation en dépit de la hausse flagrante

⁴⁴ Voir sur ce point : Vanel Grégory [2007], « Les nouvelles figures de l'hégémonie américaine : Le rôle des pratiques dans la consolidation de l'ordre économique globalisé », *Études internationales*, vol. 38, n° 4, p. 559-577.

⁴⁵ Seabrooke Leonard [2001], *US Power in International Finance. The Victory of Dividends*, Basingstoke, Palgrave.

⁴⁶ Voir sur ce point, concernant le crédit à la consommation des classes moyennes américaines : Montgomerie Johnna [2009], « The Pursuit of (Past) Happiness? Middle-class Indebtedness and American Financialisation », *New Political Economy*, vol. 14, n° 1, p. 1-24.

⁴⁷ On peut par exemple citer le vote de la loi ERISA (*Emplacement Retirement Income Security Act*) en 1974, qui modifia de manière très profonde la dynamique de gestion de l'épargne retraite des ménages en permettant la constitution de grands et puissants fonds de pension publics et privés, du *Community Reinvestment Act* en 1977 ou encore celui du *Secondary Mortgage Market Enhancement Act* en 1984, qui permirent le développement du crédit à la consommation par le biais de la collatéralisation des actifs immobiliers.

⁴⁸ Jorion Paul [2007], *Vers la fin du capitalisme américain ?*, Paris, La Découverte, p. 96-108.

⁴⁹ Langley Paul [2008], *The Everyday Life of Global Finance*, Oxford, Oxford University Press.

des inégalités⁵⁰. Les travaux concernant la dynamique du crédit hypothécaire aux États-Unis font par exemple état d'un effet décisif sur l'attractivité et le statut du dollar de ce boom immobilier⁵¹. D'un côté, tiré par le crédit hypothécaire, il a engendré un mécanisme d'arbitrage international spontané des acteurs privés en faveur des titres libellés en dollar. De l'autre, ce boom a fortement incité les pays d'Asie de l'Est à choisir le dollar comme monnaie d'ancrage⁵². Ce faisant, le recyclage de ces surplus par l'achat de titres du Trésor américain a eu pour effet induit de doper la croissance américaine en limitant à la fois les pressions inflationnistes et les taux d'intérêt, accentuant ainsi le premier effet.

La financiarisation a donc offert aux acteurs privés disposant d'épargne dans les pays développés des motifs de détention d'actifs aux États-Unis, alors que dans le même temps elle a indirectement renforcé la volonté des pays à surplus d'épargne de recycler leurs balances dollars en titres du Trésor. Ce faisant, la capacité d'accès au crédit des agents américains, y compris publics, a été exacerbée, renforçant le rôle pivot exercé par le marché des titres du Trésor américain. Les pratiques des acteurs, modifiées par la politique de l'État américain, ont donc renforcé l'ordre financier américain. Or, dans le même temps, la financiarisation de l'économie américaine a aussi incité les acteurs à modifier leur perception des activités économiques, en recentrant ceux-ci sur l'évaluation des risques. Les professionnels de la filière du chiffre américaine en ont profité pour diffuser, par l'intermédiaire

⁵⁰ Gijsberts Merove [2002], « The Legitimation of Income Inequality in State-Socialist and Market Societies », *Acta Sociologica*, vol. 45, n° 4, December, p. 269-285.

⁵¹ Le fait que le système de financement de l'immobilier américain ait eu un impact majeur sur la dynamique du système financier international a été tout à fait exceptionnel ces dernières décennies. Il ne faudrait donc pas en déduire ni la permanence ni la reproduction dans d'autres pays. Voir sur ce point: Schwartz Herman [2008], « Housing, Global Finance, and American Hegemony: Building Conservative Politics One Brick at a Time », *Comparative European Politics*, vol. 6, p. 262-284.

⁵² Susan Strange distinguait les monnaies internationales spontanées (« *top currencies* ») car fortement demandées par les acteurs économiques du fait de leur attractivité, des monnaies internationales négociées (« *negotiated currencies* »), car fondées sur les politiques et les rapports de force entre États.

de nouveaux acteurs mondiaux, des normes d'abord appliquées au sein des marchés financiers américains.

En effet, à un second niveau, l'hégémonie financière américaine s'est renouvelée par l'intermédiaire de la projection internationale d'autorités américaines de la finance. Ces autorités hybrides ont un statut privé alors qu'elles remplissent une action relevant de l'intérêt général. En particulier, deux agences de notation financière (Moody's et Standard & Poor's) et l'*International Accounting Standard Board* sont parvenus à devenir des acteurs clés du processus en diffusant des normes inspirées des pratiques américaines. Ces autorités épistémiques construisent des normes ayant pour objet la formation d'une connaissance qui sera perçue comme valide et qui n'incitera pas les acteurs à en rechercher une autre. En définissant l'étendue de l'information financière légitime et factuelle de manière réticulaire, elles se sont construites en un ensemble cohérent « d'institutions ayant une forme spécifique d'autorité sociale parce qu'elles sont publiquement reconnues pour résoudre des problèmes, et que dans la plupart des cas, elles agissent comme des experts désintéressés [...] et qu'elles valident institutionnellement des normes et des pratiques »⁵³.

Or, l'institutionnalisation de ces autorités n'aurait pas été possible sans l'action décisive de l'État américain, qui a d'une part très fortement influencé le processus de normalisation comptable et d'autre part qui a favorisé la création et la consolidation d'un duopole dans le marché de la notation financière⁵⁴.

Conclusion

Plusieurs éléments peuvent ressortir au terme de notre analyse de la théorisation de l'hégémonie financière des États-Unis. Premièrement, l'hégémonie est un concept mou. La première partie de notre travail a ainsi eu pour objectif de lever les imprécisions et les ambiguïtés de la définition du concept en donnant une large gamme d'instruments analytiques forts

⁵³ Sinclair Timothee [2005], *The New Masters of Capital. American Bond rating Agencies and the Politics of Creditworthiness*, Ithaca, Cornell University Press, p. 441.

⁵⁴ Vanel Grégory [2008], « La normalisation financière internationale face à l'émergence de nouvelles autorités épistémiques américaines : le cas de la filière des chiffres », *Revue de la régulation* [En ligne], n° 3/4, 2^e semestre, mis en ligne le 15 novembre 2008, Consulté le 06 mai 2009. URL: <http://regulation.revues.org/index4443.html>

utiles et connectés logiquement entre eux. Il en ressort qu'on ne peut limiter les analyses en terme d'hégémonie à la seule domination économique, au risque d'en dénaturer la portée. Deuxièmement, les théories peuvent se regrouper dans trois grandes catégories. Selon que l'on considère l'hégémonie comme une fonction stabilisatrice, un projet politique, ou un ensemble de pratiques légitimes, on analysera la formation et la pérennité de l'hégémonie financière des États-Unis différemment. Or, la deuxième partie de cet article a souligné toutes les difficultés à ne s'en tenir qu'à une théorie de l'hégémonie comme fonction stabilisatrice ou comme projet politique, en particulier dans le domaine de la finance. Soit l'on va considérer le déclin inéluctable, soit l'on va avoir du mal à ne pas adopter purement et simplement l'hypothèse d'une domination financière américaine.

Aussi, les analyses de l'hégémonie à partir des pratiques des acteurs permettent de changer la nature de l'hégémonie financière américaine. Elles fournissent des arguments de nature économique à la question du cycle hégémonique. En recentrant les analyses sur les pratiques des acteurs et leurs effets agrégés, on pourrait montrer que le cycle se produit surtout dans l'hégémonie et que celle-ci s'appuie sur des micro-institutions en perpétuelle reconstruction et légitimation.

Les deux dimensions identifiées dans la dernière partie laissent alors à penser qu'il est difficile d'aborder l'hégémonie financière américaine en dehors des pratiques des acteurs. L'intérêt de cette théorie est même triple. D'une part, renouvellement ne signifiant pas consolidation, les analyses rendent compte des contradictions et remises en cause de l'hégémonie. Comme l'hégémonie est tributaire des pratiques des acteurs, ceux-ci peuvent à tout moment, pour des raisons qui leur sont propres, choisir de la contester en refusant d'adopter les pratiques qu'elle sous-entend. D'autre part, parler d'une hégémonie financière américaine par les pratiques permettrait de donner de l'importance à la contingence historique et d'éviter de conclure trop rapidement soit à son déclin soit à son renforcement mais de penser à l'existence d'un cycle dans l'hégémonie. Enfin, construire une théorie de l'hégémonie financière par les pratiques a l'avantage de donner plus d'importance aux arguments de nature économique dans la dynamique observée, alors que les deux autres approches reposent *in fine* sur des arguments principalement tirés de la science politique et qui laissent finalement peu de place aux acteurs non-étatiques. C'est donc tout un programme qui est ici envisageable, mais il aurait le mérite de restaurer avantagement l'idée d'une hégémonie financière américaine.

